

There are no translations available.

En effet depuis la loi bioéthique de 07 juillet 2011 le législateur a inscrit dans le droit français la reconnaissance de la technique de vitrification ovocytaire.

Pour des raisons d'ordre médical, les femmes pourront préserver leur fertilité, comme le font les hommes depuis plus de trente ans.

Cette avancée scientifique est aussi une remarquable avancée sociale.